Consignes administration photos

Règles générales - négatifs

Les photos sont à placer dans le dossier défini par la table photos_categories, en aucun cas les négatifs ne doivent être dans ces dossiers. Les négatifs ne sont là que pour faire la correspondance entre les photos et la table photos_mapping. Les négatifs doivent donc être placés dans le dossier travail, sous-dossier ...

Mapping

- 1. Créer un dossier mapping
- 2. Déplacer ou copier la (les) photo(s) à mapper du dossier d'origine vers le dossier mapping
- 3. Après mapping, replacer les photos dans leur dossier d'origine si elles ont été déplacées et non copiées.

<u>Déroulement</u>

1. Choisir la photo à mapper dans la liste déroulante.



2. Si le mapping a été commencé ou effectué, les pastilles sont replacées telles qu'elles ont été enregistrées dans la table photos_mapping.

Le nom de la photo en cours de mappage est indiqué dans le menu, ainsi que les dimensions de celle-ci.

<u>remarque</u> : si les dimensions de la photo sont supérieures à 1800x1800, celle-ci sera alors redimensionnée et il en sera tenu compte lors de la visualisation par l'internaute.

3. Le menu



4. Bouton « créer une pastille »



Indiquez alors le numéro de la pastille (en fonction du négatif ou du fichier Excel des photos)

Il n'est pas obligatoire que les numéros soient consécutifs.

La première pastille créée apparait en haut à gauche de la photo, la suivante est superposée à la précédente.

<u>remarque</u> : si vous choisissez un numéro de pastille qui existe déjà, l'ancienne pastille sera écrasée par la nouvelle.

Déplacez la pastille créée avec les touches de déplacement du clavier.
Pour affiner la position de la pastille, utilisez les boutons radio « lent – rapide ».

6. Bouton « fixer »



Une fois la pastille positionnée, il faut la fixer. Le fond de couleur disparait alors. <u>Attention</u>: la position n'est pas enregistrée dans la table, elle est uniquement saisie en mémoire vive.

7. Bouton « abandonner »

Il est possible d'abandonner avant de « fixer » la pastille, celle-ci sera alors détruite.

8. Bouton « mise à jour diamètre »

par défaut le diamètre est de 40 pixels. Il peut être modifié en saisissant une nouvelle valeur et en la validant avec ce bouton. Le logiciel retient la dernière valeur entrée pour le diamètre de la dernière pastille.

remarque : il n'est pas possible de modifier le numéro et les coordonnées de la pastille.

9. Bouton « supprimer »

Saisir le numéro de la pastille à supprimer. Il n'est pas possible de revenir en arrière, il suffit alors de créer une nouvelle pastille portant le même numéro.

10. Bouton « modifier »

Saisir le numéro de la pastille à modifier et suivre le même processus que pour la création d'une pastille.

11. Bouton « enregistrer mapping »

Comme dans Excel, le travail s'effectue en mémoire vive, il faut donc à intervalles réguliers effectuer une sauvegarde. Si des anciennes valeurs (pour cette photo) existaient dans la table photos_mapping, elles seront remplacées par les nouvelles.

12. Bouton « glisser menu »

La photo prenant une certaine place, pour éviter d'utiliser continuellement les ascenseurs, il est préférable de glisser le menu à proximité de l'emplacement des pastilles. Pour ceci, maintenir le bouton de la souris enfoncé sur ce bouton et faire glisser le menu.

Mise à jour après mapping

Le champ photoMappee de la table **photos** doit contenir le nombre de personnes présentes sur la photo. Par défaut ce champ est rempli avec la valeur -1.

Ce nombre de personnes peut être calculé à partir de la table photos_mapping_individus. Si ce nombre est égal à 1 on considère que la photo a été mappée. Il est donc très important d'effectuer cette mise à jour qui est automatique.

Journal des erreurs

Première vérification

Il faut que chaque entrée de la table **photos** corresponde à une photo déposée dans le dossier correspondant.

Seconde vérification

Les dimensions des photos ne doivent pas être supérieures à 1800 x 1800 pixels.

Troisième vérification

La mise à jour après mapping doit avoir été effectuée.

Quatrième vérification

Le nombre de pastilles ne peut pas être supérieur au nombre d'individus sur la photo.